



Information générale juridique

Par **fleurdelotus08**, le **06/09/2013 à 07:40**

Bonjour,rrnrje voulais juste un petit renseignement : peut-on refuser un recommandé d'une lettre de mise en demeure ? Si oui, quelles sont les possibilités de l'expéditeur ?rrnrMerci pour votre réponse et merci pour ce forum.

Par **Tisuisse**, le **06/09/2013 à 07:48**

Bonjour,rrnrLa réponse est oui mais cette attitude se retournera contre vous.rrnrEn effet, le facteur va inscrire sur l'enveloppe le motif de "non distribution" et ce motif sera "lettre refusée par son destinataire". Devant un juge, votre refus se retournera contre vous, c'est certain, et le contenu de la lettre n'en perdra pas sa valeur.

Par **fleurdelotus08**, le **06/09/2013 à 11:34**

ok je vous remercie de votre réponse car avec l'entourage on entend tout et rien.

Par **amajuris**, le **06/09/2013 à 16:38**

bjr,rnet je rajoute, qu'en cas de procédure devant un juge, c'est un signe de mauvaise foi qui incline généralement le juge à une plus grande sévérité. rnl la lettre sera considéré comme ayant été reçue par son destinataire.rn(sauf pour les litiges de loyers).rncdt

Par **fleurdelotus08**, le **06/09/2013** à **16:57**

ok j'ai bien compris...c'est au cas où car j'ai un voisin space!!!